

Réunion sur l'agenda social de la Fonction publique du 26 mars 2010 présidée par Eric Woerth, ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique

Principaux éléments de la réponse de Brigitte JUMEL pour l'UFFA-CFDT :

L'UFFA-CFDT a affirmé son attachement aux valeurs et aux missions du service public évoquées par le Ministre dans son discours. Elle a cependant regretté que le bilan qu'il a longuement présenté soit essentiellement composé de mesures unilatérales. Ces mesures ne sont pas de nature à répondre au profond malaise des fonctionnaires tel qu'il s'est encore exprimé dans les grèves et les manifestations du 23 mars.

L'UFFA-CFDT a demandé un changement de cap et de méthode sur les grands dossiers de la Fonction publique.

En matière d'emploi public, l'UFFA-CFDT a revendiqué des moyens pour répondre aux besoins des usagers et pour permettre aux agents de travailler dans de bonnes conditions. Elle a réaffirmé la nécessité d'arrêter les suppressions d'emplois.

L'UFFA-CFDT a rappelé les critiques qu'elle formule vis-à-vis de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat (REATE) telle qu'elle s'est concrétisée dans les Directions Départementales Interministérielles (DDI), les Agences Régionales de Santé (ARS) et les Directions Régionales interministérielles. Leur mise en œuvre précipitée, sans dialogue social préalable dégrade les conditions de travail des agents. L'UFFA-CFDT a demandé des mesures qui garantissent l'égalité de traitement des agents au sein de ces services.

L'UFFA-CFDT a souligné l'urgence de la question salariale et du pouvoir d'achat. Elle a revendiqué des mesures collectives portant sur la valeur du point d'indice, les grilles statutaires, la protection sociale complémentaire, le supplément familial de traitement, l'indemnité de résidence et la prise en charge des frais de transport. L'UFFA-CFDT a souhaité plus de cohérence dans les politiques d'accompagnement des réformes. Elle a condamné la méthode consistant à engager ministère par ministère nombre de discussion et demandé un cadre Fonction publique négocié.

S'agissant des parcours professionnels des non titulaires, l'UFFA-CFDT s'est inscrite dans le projet de titularisation annoncé par le Président de la République. Elle a revendiqué la création d'un cadre de garanties collectives assurant un socle de droits pour les non-titulaires.

L'UFFA-CFDT a expliqué sa volonté de réformer la loi de 2005 par laquelle l'Etat ose imposer une période d'essai de 6 années avant la titularisation. Elle a souligné qu'un tel délai serait considéré comme scandaleux dans le privé.

L'UFFA-CFDT a constaté que le malaise des fonctionnaires est tout aussi bien celui de son encadrement et, de plus en plus, de son encadrement supérieur. Elle a souhaité que s'ouvre un chantier de négociation portant sur l'encadrement.

En réaction à la proposition du ministre d'écrire un préambule au statut des fonctionnaires portant sur les valeurs de la Fonction publique, l'UFFA-CFDT a demandé que ce futur texte ait une réelle portée obligatoire et ne soit pas une simple compilation de principes existants.

L'UFFA-CFDT a exigé le strict respect des accords de Bercy sur le dialogue social dans leur transposition législative et réglementaire. Elle a regretté que les syndicats signataires ne soient pas associés aux travaux du gouvernement sur cette transcription. Elle a fermement refusé que le gouvernement dénature ces accords en incluant dans la loi des dispositions rejetés par des syndicats représentant une large majorité d'agents qu'il s'agisse de l'article additionnel relatif au métier infirmier ou de celui évoqué par le Ministre pour la mise en œuvre de l'intéressement collectif. Quant aux décrets en préparation, l'UFFA-CFDT a demandé que soit mis en œuvre le principe contenu dans les accords qui n'accorde de siège dans les instances qu'aux organisations ayant reçu les suffrages des agents. Cette règle exclut une inflation du nombre de sièges au-delà de 10 à 15.

Enfin l'UFFA-CFDT, a rappelé sa revendication de création de Comité d'Hygiène et de Sécurité compétents pour les conditions de travail (CHS-CT) au bénéfice de tous les agents. Elle a dénoncé l'amendement déposé par le gouvernement qui tendrait à en priver les personnels travaillant dans des collectivités de moins de 50 agents.

Délégation de l'UFFA- CFDT : Damien LEROUX (secrétaire général de la fédération Finances) ; Luc SCAPPINI (secrétaire général de la FEAE), Olivier MOUROT (secrétaire national de la fédération INTERCO), Brigitte JUMEL (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT)